



**DEMANDE DE LICENCE**  
**F.A.K.V.D.F.**  
**SAISON 2016/2017**



*Cette fiche individuelle est à remettre au responsable du club ou enseignant ou directement par email auprès de la F.A.K.V.D.F. L'attestation est envoyée par email. Le chèque est à l'ordre de la F.A.K.V.D.F.*

Suivez nous sur le site : [www.aikivudao.com](http://www.aikivudao.com)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date de naissance : ..... Grade : .....

Club : ..... Ville : .....

Licence fédérale 2016-2017 : **50€**

**Extrait règlement intérieur F.A.K.V.D.F.**

**Article 3.5 : A propos des licences :**

Les responsables de club, associations, ligues, unions des clubs, fédérations agréés et affiliés à la FAKVDF ont pour obligation de faire parvenir les demandes de licence de tous leurs adhérents au trésorier dans le courant du premier trimestre de la saison sportive, selon la procédure décidée par l'AG. Il est de leur responsabilité de licencier tous leurs adhérents et de redistribuer les licences fédérales aux pratiquants. En l'absence de licence fédérale, aucun grade ne pourra être remis au candidat et les grades passés pourront être invalidés. De plus, en l'absence de demande fédérale une procédure disciplinaire peut être mise en oeuvre, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club adhérent et l'annulation des grades et diplômes de ses membres. En cas d'absence de licence, la Fédération décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de comportement ou situation judiciairement sanctionnable ou condamnable, lors d'évènements organisés par la Fédération ou sous le label de la Fédération. En cas d'absence de licence et d'évènement sanctionnable, la Fédération se laisse le droit d'engager des sanctions disciplinaires voire des poursuites judiciaires si nécessaire, contre le pratiquant non licencié et-ou-contre le club, l'association, l'union des clubs, la fédération ou ligue qui n'aura pas remis la licence du pratiquant.